



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Organisation de la sortie d'une commune d'un EPCI

Question écrite n° 22991

### Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur l'organisation de la sortie d'une commune d'un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Les EPCI favorisent le développement économique local et la relance de la politique d'aménagement du territoire. Les investissements sont parfois lourds pour les communes membres, tenues solidairement sur plusieurs années. Il souhaiterait savoir de quelle manière s'organise la répartition des charges suite à la sortie d'un EPCI, en particulier lorsque que la commune sortante a fusionné avec une autre commune.

### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Dassault](#)

**Circonscription :** Oise (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22991

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

**Ministère attributaire :** [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 septembre 2019](#), page 8222

**Question retirée le :** 9 mars 2021 (Fin de mandat)